

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES
« 18^{ème} SESSION » New York, 03 au 14 mai 2010

INITIATIVE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FRANCOPHONIE

ATELIER DE LANCEMENT

Communication relative à « l'évaluation de la mise en œuvre des SNDD ; Leçons apprises des expériences de la revue par les pairs dans l'espace francophone »

[Par Alain Edouard TRAORE]

NEW YORK, 1^{er} MAI 2010

INTRODUCTION

L'initiative du développement durable de la francophonie se présente comme une perspective opportune, parce qu'elle est en phase avec la prochaine tenue du dixième anniversaire du sommet mondial de Johannesburg, qui constitue une étape majeure dans le suivi de la mise en œuvre des politiques de développement durable à l'échelle mondiale.

Cette initiative offre donc l'opportunité de faire le bilan de parcours du processus mondial du développement durable, tant au sein de la francophonie, qu'à l'échelle globale.

La présente communication offre un début de réflexion à travers les questions structurelles de développement durable qu'elle aborde, notamment :

- la gouvernance du développement durable,
- les stratégies nationales de développement durable (SNDD),
- la contribution de la Francophonie et l'appui au processus du développement durable des Etats membres,
- l'étude de cas, du Burkina Faso.

1. GOUVERNANCE MONDIALE ET NATIONALE DU DEVELOPPEMENT

1.1. Situation

La gouvernance multilatérale mondiale du développement se caractérise par des flux multiples et multiformes, des dynamiques spécifiques, sectorielles ou globales. Les vingt dernières années, à la faveur d'un monde plus cohérent, les systèmes mondiaux et régionaux se sont montrés plus actifs dans la prise en charge des questions de développement. Une multiplicité de mécanismes institutionnels sont mis en place afin d'aider les Etats et la Communauté internationale à relever les défis du développement.

On peut citer entre autres :

- Les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou Document cadre de réduction de la pauvreté (DCRP) qui, à l'initiative de la Banque mondiale, se présentent dans beaucoup de pays en développement, comme le cadre majeur d'appui budgétaire et de mise en cohérence des politiques de coopération au développement ;
- La stratégie nationale de développement durable, émanation du Sommet mondial du développement durable, tenue à Johannesburg en 2002 ;
- Le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, adopté par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'Environnement(PNUE), en 2005 ;

- L'Initiative Pauvreté Environnement du Programme des Nations Unies pour l'Environnement(PNUE), et du PNUD avec onze pays africains et asiatiques pour lancer et soutenir des programmes d'intégration de la pauvreté et de l'environnement, essaie d'impulser des dynamiques de protection de l'environnement et de lutte contre la pauvreté ;
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, concentré de 8 objectifs bien définis par le sommet du millénaire en 2000, à atteindre d'ici 2015 ;
- La **Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable** (DEDD, 2005-2014), dont l'UNESCO est l'organisation chef de file, s'emploie à intégrer les principes, les valeurs et les pratiques indissociablement liés au développement durable à toutes les formes d'éducation et d'apprentissage, afin que nous puissions relever les défis sociaux, économiques et environnementaux du XXIe siècle.

- Le PNUD avec l'outil ANCR (**Autoévaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR) pour la gestion de l'environnement mondial**) a visé à aider le pays à se conformer aux conventions et règlements internationaux en matière d'environnement et à se doter d'un plan d'action pour le renforcement des capacités nationales dans la gestion de l'environnement ; beaucoup de pays ont réalisé les plans, mais aucun financement n'a suivi ;
- Le processus d'adoption de cadre décennal pour les modes de production et de consommation durables, est aussi une dynamique en cours ;

- Le processus des PANA avec le FEM envisageait aider les pays à prendre des mesures d'adaptation à l'évolution du climat ; les pays en développement ont reçu des financements pour élaborer des documents suivants des directives bien établies ; le processus semble essoufflé avant même de financer les projets d'adaptation.
- **L'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale** qui avance sûrement dans le processus d'élaboration de la future norme sur le développement durable, n'est souvent pas rapproché ou mis en cohérence avec les autres politiques.

En outre, il ya tous les grands programmes sectoriels en matière de faune, de foresterie, de lutte contre la désertification (CPP), de biodiversité, etc. On peut évoquer des stratégies de développement rural portées par les Ministères en charge de l'agriculture avec également des secrétariats permanents, (iii) des politiques et stratégies nationales environnementales liées aux appuis des conventions internationales en la matière (Désertification, Diversité biologique, changements climatiques, zones humides) soutenues par les ONG environnementales internationales (UICN, WWF, Wetlands International) et mises en œuvre par divers points focaux pas nécessairement identiques aux CNDD, etc.

1.2. Forces et faiblesses.

Comme acquis essentiel, cette gouvernance mondiale a pu créer d'innombrables dynamiques qui sont à la fois prises en charge tant au niveau global que local. En même temps, c'est une dynamique de coopération et de mobilisation de financement qui est réalisée. Les pays se sont trouvés ainsi dotés d'outils et de ressources pour faire face à certaines contraintes de développement.

Cependant, le manque de synergie et de cohérence entre tous ces mécanismes impulsés par des organisations internationales qui ne se concertent pas forcément a créé aussi de nombreuses difficultés. En effet, les pays en développement qui ont le plus besoin de ces appuis, n'ont pas les ressources humaines, matérielles et institutionnelles pour prendre en charge toutes ces dynamiques au niveau national. Pire ces innombrables dynamiques internationales entraînent parfois des problèmes au niveau national, notamment :

- Difficulté de réussir des cohérences de politiques interne avec le diktat parfois contradictoire d'institutions internationales ;
- Prédominance sectorielle des politiques des institutions fortes et puissantes financièrement ;
- Impossibilité de mobiliser des ressources nationales pour faire face à tant de sollicitations à la fois ;
- Mise en œuvre de multiples début de politiques ou de stratégies, abandonnées très vite au profit de nouvelles initiatives disposant de financement frais. Etc.

Il est donc important de trouver le meilleur point d'ancrage à cet ensemble de dynamiques, et c'est cet atout qu'offre la SNDD.

Dans ce contexte, la SNDD se présente comme une opportunité pertinente capable de fédérer, de mettre en cohérence, l'ensemble des autres outils pour peu que les acteurs s'y engagent et que la SNDD soit forte et légitimée.

2. LES SNDD

Parmi les nombreux outils et instruments de planification et de mise en cohérence des actions de développement, la Francophonie s'est spécifiquement intéressée à la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) des Etats, parce qu'elle se présente comme l'instrument le plus englobant et le plus inclusif.

Le Sommet de Johannesburg organisé en septembre 2002 a réaffirmé l'importance du développement durable en tant que vision et pratique partagées par l'ensemble de la communauté internationale. Il a adopté un Plan de mise en oeuvre du développement durable qui repose sur l'intégration des trois dimensions fondamentales que sont le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, et s'appuie aussi sur la dimension culturelle du développement. Ce plan réitère les engagements du Sommet de Rio en 1992 et de celui de Johannesburg en 2002. Parmi les engagements de Johannesburg, l'article 145 appelle notamment les pays à se doter de Stratégies nationales de développement durable (SNDD) dès 2005.

La Francophonie, qui a activement participé à ces deux grands Sommets, a réaffirmé à Johannesburg sa volonté d'oeuvrer en faveur du développement durable. Au cours de leur Xe Sommet organisé en 2004 à Ouagadougou, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une Déclaration qui réaffirme l'importance que la Francophonie attache à une vision globale et non parcellaire du développement durable dans ce qu'elle considère comme ses cinq piliers : l'environnement, l'économie, « la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme », le développement social et, enfin, la diversité culturelle et linguistique.

Le Cadre stratégique décennal issu du Sommet de Ouagadougou appelle à l'adoption de Stratégies nationales de développement durable, à leur rapprochement au niveau régional et à la valorisation des démarches exemplaires réalisées à cette fin.

Dans l'espace francophone, il ressort qu'une vingtaine de pays de l'espace francophone disposent de leurs stratégies nationales de développement durable (SNDD). Ces documents sont généralement portés par des Conseils, des Comités ou des Commission Nationales de Développement Durable (CNDD). Ces différentes politiques et leurs structures créent des conditions favorables au développement et à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable (SNDD). Elles restent néanmoins très peu coordonnées.

Il faut donc veiller à ce que la SNDD puisse trouver sa pleine place comme stratégie majeure fédérant les autres politiques.

Ou il faut travailler à définir un cadre de référence adéquat qui joue le rôle de cadre national de développement durable.

3. APPUI ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FRANCOPHONIE

Outre les sessions de formation et rencontres organisés pour le partage d'expériences et le renforcement des capacités des Etats, l'appui de l'IEPF /OIF est intervenu sous deux aspects majeurs :

- l'appui à l'élaboration de SNDD,
- la prise en charge de processus de revue par les pairs.

Pour la programmation 2006 – 2009, le programme consiste à accompagner trois pays francophones du sud, retenus suite à un appel à candidature, dans l'ensemble du processus d'élaboration et de mise en œuvre de leurs SNDD ; et appuyer ceux dotés d'une SNDD dans le processus de revue par les pairs.

Pour l'élaboration de la SNDD, les appuis suivants peuvent être cités :

- Appui méthodologique pour l'élaboration de la SNDD Côte d'Ivoire, phase 1 : Atelier national en vue de la validation du rapport-diagnostic sur le Développement Durable en Côte d'Ivoire ; 2009.
- Appui méthodologique pour l'élaboration de la Stratégie nationale du développement durable (SNDD) du Togo, phase 3 : Atelier de validation de l'étude « État des lieux des stratégies sectorielles » ; 2009.

S'agissant de la revue par les pairs, il faut citer :

- Le cas du Burkina Faso qui, doté d'une SNDD, après avoir répondu à l'appel à candidature, a été retenu pour la revue de sa SNDD qui a été réalisé en 2007.
- Le Niger aussi a pu obtenir la mise en route d'une revue par les pairs ; le processus est en cours depuis décembre 2008.

2.2. Leçons apprises

- Les pays en développement de la francophonie ont besoin de renforcement de leurs capacités à faire face aux défis posés par le développement durable ;
- Les Etats membres de la francophonie ont tous enclenché le processus au niveau national, même si les expériences sont parfois différentes ;
- Les Etats ont tous des institutions nationales de développement durable ;
- Les Etats en développement ont besoin de financement pour faire face aux contraintes et défis du développement durable.

C'est à tous ces titres qu'une initiative francophone du DD s'avère opportune et pertinente, pour accroître l'appui et l'accompagnement des Etats membres.

4. L'ÉTUDE DE CAS DU BURKINA FASO

4.1. Formulation de la SNDD

Au Burkina Faso, l'atelier de validation du rapport d'analyse et de proposition de lignes directrices pour une stratégie nationale de développement durable s'est tenu les 22 et 23 janvier 2001 à Ouagadougou (Burkina Faso)

L'objectif global de cet atelier est de garantir une large base sociale au processus d'élaboration des lignes directrices de la SNDD. De façon plus spécifique, l'atelier a pour finalité de :

- favoriser l'appropriation par les participants des principaux résultats du dialogue entre les groupes d'acteurs sur les cadres d'orientation stratégique ;
- recueillir les commentaires et suggestions formulées sur les propositions de lignes directrices de la SNDD.

Défi de cohérence entre les cadres d'orientation stratégique : Tout en réaffirmant le caractère de cadre référentiel stratégique conféré au CSLP, l'atelier a recommandé la mise en place, dans les meilleurs délais, d'un mécanisme approprié permettant de prendre en charge la réactualisation de ce document stratégique afin d'y intégrer les orientations, les objectifs et les réformes envisagées dans tous les secteurs d'activités.

Dans le souci de garantir une meilleure implication des organisations de la société civile dans ce processus d'actualisation du CSLP, l'atelier recommande de :

- mettre les différents documents de planification à la disposition des acteurs concernés et veiller à leur large diffusion à la base en vue de recueillir les avis et les observations formulés ;
- traduire des versions résumées des documents d'orientation stratégique dans les principales langues nationales pour faciliter leur compréhension, leur exploitation et leur appropriation par les acteurs ;
- organiser des ateliers décentralisés pour informer les différents acteurs sur le contenu et les orientations du CSLP en vue de recueillir leurs contributions pour sa réactualisation.

Défi d'adoption d'une Stratégie nationale de développement durable (SNDD). L'atelier a retenu d'utiliser le CSLP comme matrice prenant en compte les indicateurs et éléments du développement durable, l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), les différents programmes et outils de planification sectoriels.

4.2. La Revue du Burkina Faso

La revue par les pairs offre plusieurs avantages pour les pays qui la pratiquent. Au nombre de ces avantages, on retiendra :

- un regard extérieur qui peut aider à appréhender les atouts et les problèmes;
- un renforcement des capacités, apprentissage et expérimentation de méthodes d'évaluation ;
- un accroissement de la visibilité de la SNDD ;
- une vision plus équilibrée sur les différents aspects du développement durable ;
- une création de réseaux et une incitation à la communication, au dialogue et à la collaboration ;
- une stimulation des interactions entre le pouvoir public et la société civile.

4.2.1. Déroulement

Le projet de revue de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) du Burkina Faso s'inscrit dans le cadre du programme d'accroissement des capacités institutionnelles pour l'élaboration et la mise en œuvre des SNDD initié par l'IEPF, organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

La phase préparatoire : elle correspond à l'étape de prise de décision au plus haut niveau politique, à la désignation des différents acteurs et de l'autorité meneuse investie du mandat de coordination du processus au niveau national

Le projet a débuté officiellement le jeudi 19 juillet 2007 par la réunion de cadrage (jalon 0), puis a suivi son cours normal conformément au planning de base.

- **10/08/2007** : Suite aux différentes décisions prises au cours de la réunion de cadrage, la composition de la CCL, la liste des pays pairs et les commentaires du Burkina Faso sur les documents de choix des pays pairs, et des modes de communication.
- **07/09/2007** : Prise de contact avec les futurs Experts pairs.
- **19/09/2007** : Remise du rapport de contexte initial pour commentaires.

La phase d'enquête et de rapport : elle consiste à l'élaboration de rapports et de documents devant permettre aux Pays pairs d'analyser la SNDD et de donner une appréciation finale à l'occasion du séminaire. C'est dans ce sens que :

- un rapport initial de contexte a été élaboré dans une démarche interactive avec les acteurs nationaux. Le rapport initial de contexte fait l'état du contexte politique et institutionnel du Burkina Faso, présente la SNDD, son processus d'élaboration, son contenu et sa mise en œuvre, ses orientations prioritaires, ses plans et programmes, ses impacts et résultats,
- **31/10 au 08/11/2007** : Mission de terrain. Cette mission a permis de collecter certaines informations, budgétiser le séminaire de revue et de faire des plans de travail.

Le séminaire de revue par les pairs et le rapport final : Le séminaire du Burkina Faso s'est tenu du 03 au 06 décembre 2007 à Ouagadougou. Il a réussi à mobiliser l'ensemble des acteurs nationaux concernés. Le Premier Ministre a personnellement montré un grand intérêt pour l'exercice et a été destinataire des premiers résultats à l'occasion de l'audience qu'il accorda aux pays pairs.

Le rapport final composé de l'ensemble des dossiers, rapports, résultats d'enquête compte rendu du séminaire final et recommandations des pays pairs a été élaboré. Il est le principal produit de la revue par les pairs. Il constitue une contribution inestimable pour corriger les lacunes et insuffisances de la SNDD.

Les grandes conclusions ont été remises au Premier Ministre par les pays pairs.

- **L'après revue** : cette étape définit les moyens de communication appropriés pour une large diffusion du rapport final d'évaluation, son appropriation et sa mise en œuvre. Depuis décembre 2008, les actions suivantes ont été menées :
 - diffusion des recommandations des pays pairs à toutes les parties prenantes (administration, société civile, partenaires au développement, etc.);
 - diffusion par voie du Net ;
 - mise en œuvre des principales recommandations dans le cadre d'une revue exceptionnelle en avril 2008.
 - Une publication globale du produit final.

4.2.2. Enseignements

Les conditions de succès d'une revue SNDD peuvent être les suivantes :

- Engagement et volonté politique,
- Coordination multi acteurs,
- Pédagogie et négociation dans la démarche,
- Qualité du rapport initial de contexte,
- Qualité des pays pairs
- Diffusion et communication autour du rapport.

- La revue a permis de poser la réflexion sur l'ensemble des politiques, plans et programmes existants au niveau national, en termes de cohérence, de synergie et d'appropriation.
- Les institutions pilotant les différents programmes de manière souvent cloisonnée ont saisi l'opportunité de la revue, pour faire le point de la gestion nationale des politiques de développement.
- La revue a été l'occasion de sensibiliser les acteurs sur la connaissance même et l'appropriation du concept de développement durable au niveau national par les différentes administrations.
- Au terme du processus de revue, un rapprochement des administrations (économies et finances, environnement, etc.) s'est réalisé et se dessinait déjà un consensus sur le futur quant aux grandes orientations et perspectives de réformes.

4.2.3. Les grandes recommandations de la revue du Burkina

Sur le processus :

- La SNDD devrait faire l'objet d'une volonté politique forte et au plus haut niveau lui donnant une légitimité et une capacité de mobilisation de la société du Burkina Faso
- Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté contient déjà des éléments importants pour mener des politiques de développement durable, il devrait cependant évoluer dans son contenu pour devenir une Stratégie nationale de développement durable lors de sa révision de 2010
- Le pilier environnemental devrait être renforcé en synergie avec les piliers économique et social du développement durable

- L'élaboration et le suivi de la SNDD devraient s'appuyer sur une large participation et une appropriation du développement durable par l'ensemble des acteurs
- Le processus de décentralisation en cours au Burkina Faso devrait être mis à profit pour placer le développement durable au centre des actions à entreprendre par les collectivités locales. Un dialogue permanent pourrait être institué à ce niveau entre l'Etat, les collectivités et la société civile sur le développement durable
- La valorisation des dimensions régionales et sous régionales devrait permettre le partage d'expériences et la coordination de certaines politiques
- Certains processus internationaux pourraient être utilisés comme des opportunités de réflexion, d'échanges et de participation à des réseaux

Sur le contenu de la SNDD

- La SNDD devrait être le cadre général qui assure la cohérence avec en premier lieu le CSLP mais aussi la Politique nationale en matière d'environnement, le Programme de développement rural et les autres politiques et stratégies nationales
- La SNDD devrait être déclinée dans les différents secteurs économiques clés de façon à faire évoluer les modes de consommation et de production

Sur la Mise en œuvre et les résultats

- Les ressources financières et les mécanismes de financement doivent contribuer davantage à la durabilité
- La capacité des acteurs clés devrait être renforcée par la sensibilisation et la formation

Sur le suivi et les indicateurs

- Des outils d'évaluation à même de faire changer la vision de l'environnement pour le développement durable, comme la gestion des services tirés des écosystèmes ou l'évaluation environnementale stratégique, devraient être utilisés.
- Les dispositifs et mécanismes de suivi et d'évaluation existants devraient être maintenus et renforcés
- Le choix des indicateurs devrait permettre d'intervenir à trois niveaux :
 - le suivi des progrès du pays dans une perspective de développement durable en lien avec les niveaux régionaux,
 - la vérification de l'atteinte des objectifs visés, et
 - la performance des mesures mises en place.

Sur la capacité technique et financière

- Le CSLP révisé/SNDD devrait permettre d'interpeller les partenaires techniques et financiers pour qu'ils financent davantage les processus et les programmes de développement durable et qu'ils mettent en cohérence leurs politiques de financement en faveur du développement durable du Burkina Faso.

Premier pays du Sud à s'être prêté à cet exercice, le Burkina Faso en est sorti plus que satisfait, tant les objectifs recherchés ont été atteints. Nous travaillons en ce moment à faire de cette expérience une donnée très utile dans notre processus de développement durable

4.2.4. L'avènement de la Stratégie de croissance accélérée pour un développement durable (SCADD)

- Processus conceptuel

Le Conseil des ministres en sa séance du mercredi 11 novembre 2009, au titre du MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES a adopté un rapport relatif à l'état d'avancement des travaux du processus de révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), qui devra aboutir à l'élaboration d'une Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Ce faisant, le Conseil des Ministres faisait siennes, les conclusions de la réunion de parcours entre le gouvernement burkinabé, les partenaires techniques et financiers (PTF), la société civile ainsi que le secteur privé, le mercredi 28 octobre 2009, pour passer en revue la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), conjointement avec le Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP)".

Cette revue à mi-parcours du CSLP, en tant que référentiel en matière de politique de développement économique et social du Burkina Faso, a permis de le placer dans la perspective d'une profonde mutation dont les axes majeurs porteront sur l'intégration effective des problèmes environnementaux pour l'atteinte des OMD et surtout le développement harmonieux des populations laborieuses des zones rurales. Cette nouvelle initiative est intitulée "Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable" (SCADD).

L'option d'une SCADD n'implique pas un abandon de la lutte contre la pauvreté, mais vise plutôt à mettre l'accent sur les secteurs de production (ou créneaux stratégiques) dont la croissance a les effets les plus significatifs en termes d'amélioration du bien être des populations et de réduction de la pauvreté au Burkina Faso.

Elle vise une croissance économique qui induit un accroissement significatif du revenu réel des ménages et une augmentation des biens et services dont les agents économiques peuvent disposer, sans entamer le patrimoine national pour les générations futures.

- Organisation du processus de révision

Le processus de révision du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté sera conduit par le Comité National de pilotage du CSLP et parachevé par le Gouvernement.

Les travaux préparatoires vont consister en :

- l'élaboration de la présente note conceptuelle et du calendrier du processus de révision du CSLP ;
- l'organisation de réunions d'information et de sensibilisation des différents acteurs sur l'état d'avancement du processus : partenaires techniques et financiers, secteur privé et société civile. Il s'agira par des réunions périodiques et régulières, de rendre compte aux partenaires techniques et financiers de l'état d'avancement du processus ;

- l'élaboration de différents documents de base nécessaires pour alimenter la révision du CSLP (rapport consolidé d'évaluation du CSLP pour la période 2004-2007, étude sur l'impact du CSLP, étude sur les contraintes des politiques de développement et les perspectives d'évolution de la coopération internationale) ;
- la réalisation d'importantes enquêtes tout au long du processus (EICVM 2008, EDS IV, RGA, RGPH 2006, enquête nationale sur l'emploi, enquête nationale sur le suivi du troupeau, etc.) et les différentes études (étude sur l'analyse des acteurs, étude sur l'analyse de l'impact ex-post du PAP-CSLP en 2006 et 2007, etc.). Le respect du calendrier statistique conditionne la réussite du processus de la révision.
- la réalisation du pré-cadrage du CSLP/OMD pour la période 2009-2015 ;
- le lancement officiel du processus en avril ;
- l'organisation des consultations nationale et régionales en avril-mai 2009. Les versions révisées provisoires du CSLP et des CSRLP seront disponibles au terme de ces consultations.
- l'organisation des Assises nationales sur le CSLP en octobre en lieu et place de la revue à mi-parcours du PAP-CSLP ;
- les consultations des institutions républicaines.

CONCLUSIONS

Le processus du développement durable au Burkina Faso a pu atteindre ce niveau d'expression, parce qu'il a trouvé un accompagnement pertinent.

Le développement durable est une grande opportunité pour les pays en développement, même si cela peut s'avérer difficile à mettre en œuvre, car les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du processus du développement durable sont nombreuses et multiformes.

Les principales sont :

- la dépendance vis à vis des ressources extérieures du fait de l'insuffisance des moyens humains et financiers pour faire face aux défis;
- les contraintes institutionnelles et l'absence de synergie entre les intervenants ;
- l'insuffisance d'information et de sensibilisation du public ;
- le problème de pauvreté qui contraint davantage les populations à exercer des pressions de plus en plus importantes sur les ressources naturelles renouvelables.

Le nouveau cadre de référence pour le développement de notre pays tout en renforçant la lutte contre la pauvreté met un accent particulier sur les secteurs stratégiques porteurs de croissance. Il s'approprie aussi les conclusions des critiques et réflexions sur le développement au Burkina Faso, notamment les recommandations de la revue par les pairs.

De manière générale, il ya lieu de retenir que :

- la notion de lutte contre la pauvreté, comme cadre majeur de références du développement durable est très critiquée par les élites et les citoyens au niveau national,
- le « catéchisme » des notions et concepts imposés par les partenaires internationaux, n'est pas forcément toujours bien perçu,
- la multiplicité des programmes et politiques diverses pour parfois faire face à des situations conjoncturelles est de plu en plus considérée comme un handicap.

- La solution envisagée est que le Burkina Faso se dote de son propre cadre de références, intitulé en perspective avec ses visions et orientations, prenant en compte les indicateurs pertinents du développement durable et ayant la force de pouvoir intégrer et prendre en charge toutes les interventions, tant de ses citoyens, de son secteur privé, des partenaires au développement, etc.
- Tout appui recherché devra être en synergie avec cette orientation et il est souhaitable que l'appui de la francophonie puisse aller dans ce sens.

New York, 1^{er} mai 2010